









# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le Puy-en-Velay, le 18/01/2021

Sujet - Organisation de la vaccination en Haute-Loire

La campagne de vaccination contre la COVID-191 a été lancée dans le département de Haute-Loire le 7 janvier dernier en ciblant les résidents des EHPAD et les professionnels de santé de plus 50 ans prioritaires.

Aujourd'hui, une deuxième phase démarre avec la vaccination pour les plus de 75 ans vivant à domicile et les personnes atteintes de comorbidités sans distinction d'âge.

Le Préfet, l'ARS, en concertation avec les acteurs de santé et les collectivités territoriales dont le conseil départemental, l'AMF et l'AMR ont arrêté un dispositif pour la vaccination des personnes de plus de 75 ans.



Le but est d'avoir un système pragmatique et adapté aux réalités du territoire et fonction de la montée en charge de la stratégie vaccinale. Cette déclinaison locale est développée et adaptée au fur et à mesure des comités opérationnels qui ont lieu une fois par semaine et des comités stratégiques qui ont lieu toutes les deux semaines.

A ce jour, près de 1500 personnes ont été vaccinées en Haute-Loire, ce qui permet d'être dans la dynamique nationale. En application de l'arrêté préfectoral du 17 janvier, trois centres de vaccination existent actuellement :

#### Arrondissement du Puy-en-Velay

Stade Massot – place de la Libération – 43000 Le Puy-en-Velay (opérationnel à partir du lundi 18 janvier) - 04 71 04 33 14

### Arrondissement de Brioude

CH Brioude - 36 Rue Michel de l'Hospital, 43100 Brioude - 04 71 50 86 55 - Prendre un rendez-vous en ligne

#### Arrondissement d'Yssingeaux

CH Yssingeaux - 20 Avenue de la Marne, 43200 Yssingeaux - 04 71 65 77 08

Ils répondent à un cahier des charges précis.

Suite au comité opérationnel vaccination qui s'est tenu jeudi dernier, une étude de faisabilité est lancée pour, en fonction de la montée en puissance de la vaccination dans les semaines à venir, ouvrir un autre centre sur la commune de Monistrol-sur-Loire.

Les éventuels futurs centres seront ouverts après estimation des besoins, vérification des capacités logistiques et concertation dans le cadre des comités opérationnels départementaux.

Des initiatives d'aller vers les personnes les plus fragiles, pouvant difficilement se déplacer sont à l'étude.



#### 1. Prise des rendez-vous

La prise de rendez-vous est possible selon deux modalités :

- sur Doctolib, le système étant opérationnel depuis ce week-end sur les trois centres de vaccination.

- par recensement des mairies, qui transmettent ensuite les listes aux trois centres de vaccination. Ces derniers rappellent ensuite les personnes âgées de plus de 75 ans pour leur fixer un rendez-vous. Il est entendu que ces personnes recensées n'ont pas besoin de prendre rendez-vous sur Doctolib.

Concernant les patients atteints de comorbidités, auxquelles la vaccination a été ouverte ce lundi, ces derniers doivent se tourner vers leurs médecins traitants afin d'obtenir une prescription médicale. Des créneaux spécifiques ont été laissés libres dans les agendas des centres de vaccination à la main de la médecine de ville.

Les propositions de rendez-vous se feront de manière progressive au long des mois de janvier et février. Il faudra plusieurs semaines pour vacciner toutes les personnes de plus de 75 ans.

## 2. Transport des personnes âgées de plus de 75 ans

Le recensement des besoins de transport provient du recensement global des personnes âgées de plus de 75 ans réalisé par les mairies et au cours duquel il est demandé si la personne a besoin d'être conduite jusqu'au centre de vaccination.

La cellule Covid de chaque hôpital (BRIOUDE, LE PUY, YSSINGEAUX) bénéficie d'un appui administratif des collectivités locales pour regrouper ces informations et extrait ces personnes du flux de réservation opéré par les téléopérateurs. Le responsable transport de la cellule Covid transmet aux communes les besoins de transport et les programment avec elles.

Les collectivités locales s'impliquent pour faciliter les modalités de déplacement des plus fragiles :

- Conseil Régional sur l'organisation de tournée de mini-bus (2 Brioude, 2 Yssingeaux et 4 sur le Puy-en-Velay) sur des créneaux de réservation (14h 15h) pour les personnes transportées qui permet aux logisticiens de programmer les transports ;
- Conseil Départemental avec la prise en charge financière sur l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa).

D'autres dispositifs peuvent être mis en place au niveau de chaque commune et/ou communauté de communes.

